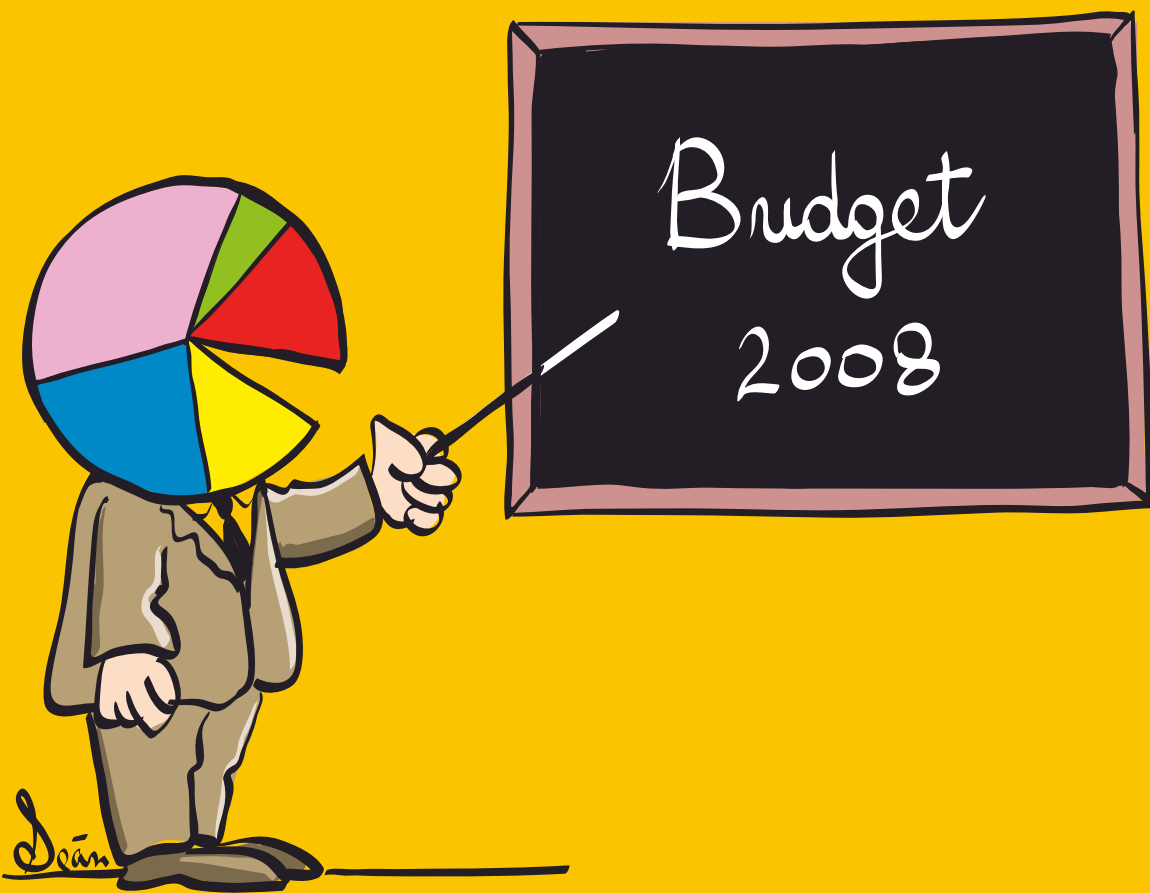


# Budget 2008

## Un effort accru pour l'action sociale et le développement économique

Première compétence du Département, la solidarité représente le poste principal de dépenses du Conseil Général, avec 44 % des 370 millions d'euros inscrits au budget primitif 2008. En parallèle, le nombre d'agents du Département a plus que doublé du fait d'importants transferts de personnels.



En mars 2003, les quarante-deux élus du Conseil Général ont défini dix politiques départementales. Parmi celles-ci, certaines sont des missions obligatoires des Départements (l'action sociale, l'entretien des voies de communication, des collèges, la sécurité...), d'autres des politiques volontaristes, mises en place au profit des Icaunais et des collectivités locales (culture, sport, aide aux communes...). Le 20 décembre dernier, l'assemblée départementale a examiné le budget primitif 2008 destiné à mettre en œuvre ces dix politiques. Celui-ci s'élève à 370 M€.

### Pas de comparaison à structure constante

Le budget 2008 présente une augmentation de 8,55 % par rapport à celui de 2007. Difficile cependant de le comparer à celui de l'année précédente, du fait de l'important transfert de personnels (TOS et ex-DDE) qui a fait passer le nombre d'agents du Conseil Général de 645 (fin 2005) à 1 720, et par voie de conséquence les dépenses de personnel de 34,4 M€ à 46,1 M€ (des compensations financières sont prévues par la loi) sans aucune création d'emploi inscrite au budget 2008.

La solidarité représentant la première compétence du Département, l'action sociale demeure le premier poste de dépenses (44%), avec 162,5 M€ (5,9 % d'augmentation par

rapport à 2007). Ainsi que le montre une enquête réalisée à la demande de l'Assemblée des Départements de France, le Conseil Général de l'Yonne dépense 40 euros de plus par habitant dans ce domaine que la moyenne nationale, avec 428 euros par an contre 388. La politique d'action sociale compte plusieurs sous-politiques, dont celle de la famille et de l'enfant, qui subit une progression de 8,2 % pour atteindre 41,4 M€. Cette augmentation s'explique par l'évolution du nombre d'enfants placés (+ 87, soit + 7,7 %, avec une majorité de placements judiciaires et un accroissement des placements en établissement (pour info, le coût journalier du Foyer de l'enfance est de 151,7 euros), la mise en place de modes d'accueil alternatifs au placement comme les centres de jour, et la dernière phase de la réforme du statut des assistantes maternelles (professionnalisation qui entraîne une évolution des salaires de 6 %).

Les crédits alloués à la sous-politique personnes âgées augmentent de leur côté de

5,2 % (46 M€), tandis que ceux réservés aux personnes handicapées progressent de 5,1 % (42,9 M€), avec une montée en charge du versement de la prestation de compensation du handicap attribuée par la Maison départementale des personnes handicapées (créées par la loi du 11 février 2005; dépenses compensées par l'État). Dernier volet de la politique d'action sociale, l'insertion conserve un budget stable, avec 29,4 M€.

### Élaboration d'un budget: mode d'emploi

Le projet de budget est élaboré par le Président du Conseil Général, qui soumet le document à la discussion et au vote de ses collègues.

« Nous demandons aux différentes directions de nous transmettre les engagements pris les années précédentes ainsi que leurs propositions d'actions nouvelles, explique Alain Loiseau, directeur général adjoint des Ressources, Aménagement du Territoire et Économie. Après avoir regardé si les dépenses proposées sont vraiment nécessaires et se réaliseront réellement dans l'année, nous appliquons ce que l'on appelle « le triangle d'or » dans les finances: à savoir le dosage entre frais de structures (vérifier que des frais de fonctionnement n'augmentent pas de manière anormale), fiscalité et endettement (il y a des seuils à ne pas dépasser car une collectivité chargée en emprunts se prive de marge de manœuvre future). Le but étant d'arriver à un équilibre du budget: dépenses = recettes. »



### Des gymnases dans les treize cantons sans collège

La politique d'aménagement du territoire et du cadre de vie voit ses crédits augmenter de 16,5 % pour atteindre 41 M€, les routes (28,9 M€) et l'aide au logement (+ 102 % avec 1,4 M€, répartis sous forme d'aides aux propriétaires individuels apportées par le CODAL et le CAL-PACT, aux communes, aux bailleurs HLM, aux FJT, etc.) représentant plus des deux-tiers de ce budget. Autres facteurs d'accroissement: la politique volontariste de construction de gymnases dans les cantons sans collège (de 3,1 M€ en 2007 à 5 M€ en 2008), les opérations engagées à Auxerre et Sens dans le cadre du renouvellement urbain (2,3 M€ en 2008, soit + 74,2 %), la politique de désorption des zones blanches en matière de téléphonie mobile (600 000 €), ainsi que l'accord de partenariat entre la ville d'Auxerre et le Département portant sur Auxerexpo (contribution prévue sur quatre exercices; 255 346 € en 2008). Égale-

Les taux de la fiscalité locale 2008	
Taxe d'habitation:	8,42 %
Taxe sur le foncier bâti:	13,65 %
Taxe sur le foncier non bâti:	35,33 %
Taxe professionnelle:	8,76 %

ment prévu au budget de la politique d'aménagement du territoire et du cadre de vie: l'achat de locaux pour l'agence territoriale routière de l'Auxerrois (1,1 M€).

Le budget de la politique de l'éducation augmente de son côté de 4,6 % pour parvenir à 41 M€, le volet construction et entretien des collèges atteignant à lui seul 11,6 M€ (contre 9,6 M€ en 2007). Des travaux sont en cours aux collèges Paul Bert d'Auxerre, Mallarmé de Sens, Jacques Prévert de Migennes et Jean Bertin de Saint-Georges. La gratuité des transports sco-

laire - autre politique volontariste du Conseil Général - reste assurée, pour un coût global de 20,7 M€, en augmentation de 3,8 % par rapport à 2007 (prix du fuel et du caoutchouc). Précisons que chaque élève transporté sur ligne régulière coûte 1 160 € par an, et 670 € sur ligne spéciale.

### Une politique active de développement économique

La politique des interventions économiques voit son budget croître de manière substantielle: + 16 %, passant à 6,6 M€. Les interventions sont maintenues dans les sous-politiques de l'agriculture (avec une action nouvelle, le Plan végétal environnement, dispositif d'aides aux investissements à vocation environnementale pour le secteur végétal permettant la reconquête de la qualité des eaux), de l'agro-alimentaire, du tourisme et de l'artisanat. Le Conseil Général continue de mener une politique active en soutenant Yonne développement, Yonne équipement (augmentation de capital prévue sur les exercices 2008 et 2009) et Yonne active création.

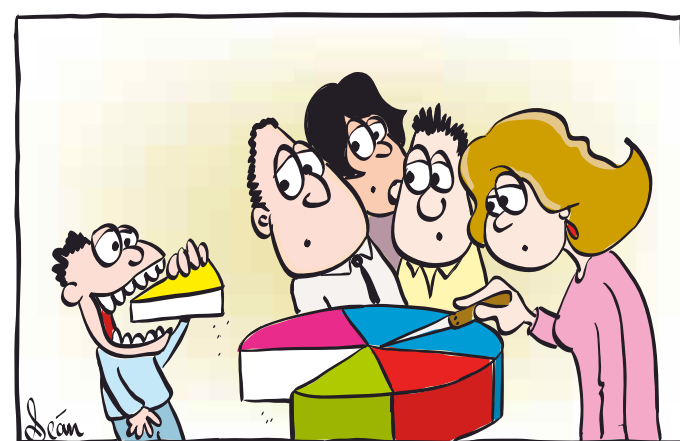
Autre secteur d'intervention du Département: la culture, dont le budget croît de 12,7 %. Il regroupe les subventions destinées aux Archives et à la Bibliothèque départementales, au château de Maulnes, à la conservation des musées, aux festivals (dont le Festival international musique et cinéma), à la mise en valeur du patrimoine historique privé, aux associations, etc., et atteint 6,7 M€. 1 M€ est

attribué en 2008 à l'EPCC (Établissement public de coopération culturelle), nouvellement créé et intégrant l'École nationale de musique d'Auxerre. À noter dans les tablettes: une exposition au musée Zervos à Vézelay du peintre géorgien Pirosmiani, à partir de septembre.

Autre augmentation, pour une dépense cette fois obligatoire: le budget sécurité, correspondant à la contribution départementale au SDIS (Service départemental d'incendie et de sécurité), affiche + 9,55 % pour atteindre 7,5 M€ en 2008 (3,3 M€ en 2002). Explication: l'augmentation de la part des communes ne pouvant être supérieure à l'inflation, le Conseil Général doit prendre en charge la différence.

Pour ses interventions en matière d'environnement (principalement l'IDEA, Institut départemental d'environnement et d'analyse, et la sous-politique des paysages et espaces naturels), d'aide au développement local (politique volontariste du département comprenant l'aménagement de l'espace, les équipements ruraux publics, les équipements touristiques, le patrimoine communal et intercommunal, la vie locale, la voirie; 23,1 M€) et de sport, le Département maintient son effort financier.

Afin d'équilibrer le budget 2008, le Conseil Général a choisi de porter l'emprunt à 43 M€ (35 en 2007) et d'avoir recours à une augmentation du taux de fiscalité de 2,4 % (prenant en compte l'inflation de 1,6 %).



### > L'ENTRETIEN



Henri de Raincourt, Président du Conseil Général de l'Yonne

### « Une augmentation limitée de la fiscalité »

#### Comment caractériser le budget 2008 ?

Les difficultés d'élaboration du projet de budget primitif 2008 ne sont pas spécifiques au Département de l'Yonne. Elles sont liées à l'encadrement de l'évolution des dotations de l'État, puisqu'elles suivent l'évolution des dépenses de l'État pour 2008, soit + 1,6 %, c'est-à-dire l'inflation, et à la progression continue des dépenses de solidarité. Le budget primitif 2008 se caractérise par une augmentation très nette de l'investissement (93,1 M€ contre 86,6 M€ en 2007, soit + 7,53 %) et une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement (moins de 5 % d'augmentation, hors transfert de compétence et internalisation du FUSL - Fonds unique de solidarité logement).

Il se caractérise également par une augmentation contrôlée de l'emprunt et minimisée de la dette fiscale. Faire évoluer l'emprunt à 43 M€ n'est pas un handicap pour le Département puisqu'il maintient un niveau suffisant pour ses investissements, et le remboursement progressif d'un certain nombre d'emprunts en 2007 et 2008 lui permet de conserver sa capacité à rembourser sa dette.

#### Pourquoi cette forte augmentation de l'investissement ?

L'investissement crée de la richesse. Que ce soient les investissements effectués par la collectivité elle-même (ils font travailler les entreprises locales - citons la construction des gymnases dans les cantons sans collège ou les travaux de rénovation des collèges), ou ceux réalisés par les communes à partir des subventions que leur octroie le Département.

#### Les zones d'activités vont s'étendre de manière substantielle...

L'année 2008 sera en effet une très grande année puisque après beaucoup d'efforts, plus de 100 ha vont être ouverts à la commercialisation dans l'ensemble du département. Cette opération va se renouveler sur trois exercices (subvention 2008 en progression de 41,2 %, pour atteindre 1,2 M€), ce qui portera la superficie totale des zones d'activités dans l'Yonne à 4 000 ha vers 2014. J'en profite pour rappeler que le taux de chômage dans l'Yonne est de 7,4 %, soit inférieur à la moyenne nationale. En un an, il a diminué de 12,5 %, ce qui représente 1 224 chômeurs de moins. Yonne active création, qui a pour but d'aider à la création de TPE (très petites entreprises), a financé 160 projets en 2007 (contre 141 l'année précédente), ce qui a permis de créer ou de maintenir 340 emplois (245 en 2006).

### Le Conseil Général a en charge la politique d'insertion. Quelles sont les avancées dans ce domaine ?

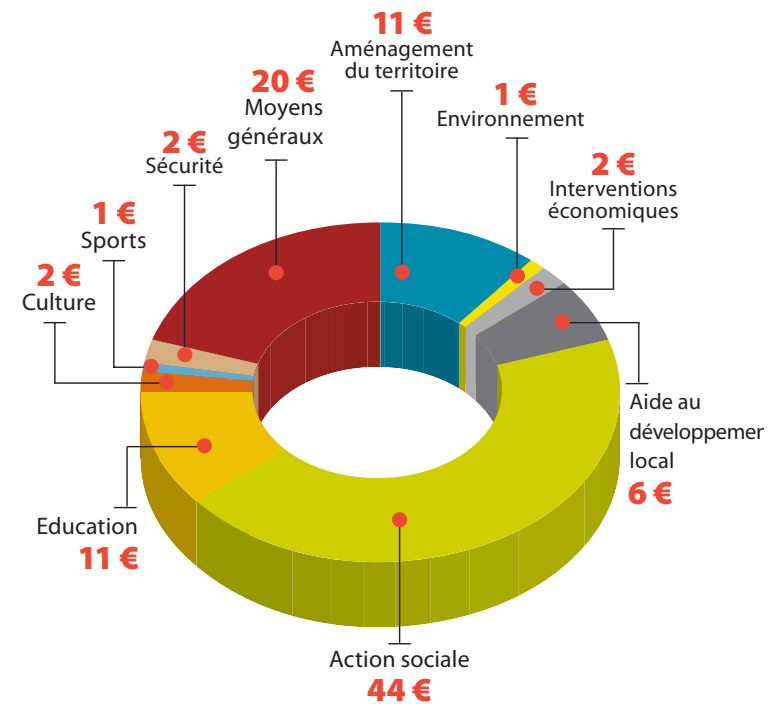
Pour moi, la meilleure insertion est celle qui peut se faire par le travail, et tous les services de l'insertion sont entièrement tendus vers la recherche de débouchés économiques. Nous commençons à constater une décade du nombre d'allocataires: il y en avait 5 317 en octobre 2007, contre 5 432 en janvier de la même année.

En outre, il est intéressant de constater que sur les dix premiers mois de l'année 2007, les entrées dans le RMI étaient en baisse tandis que les sorties étaient en hausse de 13 %, ce qui donne des perspectives encourageantes.

### Le budget 2008 est le dernier que vous présentez. Pourquoi avoir décidé de ne pas vous représenter ?

J'en profite pour rassurer ceux qui s'inquiètent pour ma santé: je ne suis ni malade - voire gravement malade comme je l'entends dire parfois -, ni à la conquête de la présidence du Sénat.

Cela fait 28 ans que je suis au Conseil Général, soit une génération. Et je pense que dans une société qui évolue, si l'on veut avoir une démocratie vivante, dynamique et représentative, il faut que les équipes se renouvellent. Or pour qu'elles se renouvellent, il faut qu'il y en ait qui partent, et d'autres, nouveaux, qui arrivent. Je suis dans cet état d'esprit-là.



La ventilation des dépenses du Conseil Général pour 100 euros